

MISE À JOUR SUR LES NÉGOCIATIONS : Le Syndicat répond à Postes Canada

Depuis les derniers jours, l'équipe de négociation du Syndicat s'est employée, jour et nuit, à examiner les offres les plus récentes de l'employeur et à préparer des réponses aux questions abordées dans ces offres et à formuler des propositions sur les enjeux importants pour le Syndicat que l'employeur a passé sous silence.

Dimanche, troisième journée de la grève nationale des heures supplémentaires, les parties se sont réunies avec le Service fédéral de médiation et de conciliation, tout près d'Ottawa. À 9 h 30, le Syndicat a expliqué aux médiateurs les concepts derrière ses propositions, puis les médiateurs ont présenté les propositions syndicales à Postes Canada. Il n'y a pas eu de réunion en face-à-face avec l'employeur. Cette façon de faire – médiateurs qui se déplacent entre les parties – est privilégiée par les médiateurs d'expérience parce qu'elle évite les attaques personnelles et l'animosité créée par les interactions.

Tous ces échanges ont été faits dans le cadre de la procédure de médiation appelée « approche intégrative ». Selon cette approche, les documents et propos échangés demeurent confidentiels et ne peuvent être utilisés contre l'autre partie dans le cadre d'un arbitrage ultérieur ou de toute autre procédure judiciaire. La confidentialité ainsi assurée permet aux deux parties de discuter de questions qu'elles auraient peut-être évitées autrement.

Il y a eu des discussions sur des enjeux comme : les salaires, l'indemnité du coût de la vie, les congés de maladie, le programme d'assurance-invalidité de courte durée, les congés compensatoires, le personnel de relève, la dotation, la sous-traitance, la livraison la fin de semaine et le recours à du personnel à temps partiel.

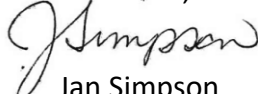
À 12 h 50, le Syndicat a été avisé que l'employeur avait quitté les lieux pour examiner nos propositions, et qu'il pourrait prendre quelques jours avant de nous répondre. Nous espérons que l'employeur sera de retour le plus tôt possible.

Bien que les pourparlers se poursuivent, l'interdiction de travailler des heures supplémentaires demeure en vigueur.

Les équipes de négociation du STTP remercient les membres pour leur soutien continu. Votre participation au moyen de pression fait toute la différence!

Nous continuerons de vous informer au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Nous vous encourageons à vous abonner à Somm@ire STTP pour obtenir par courriel les dernières nouvelles et mises à jour du Syndicat. Visitez le site suivant pour vous abonner : <https://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp>.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

